

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 24 juillet 2017 conférant un grade d'officier de réserve
au titre de l'article L.4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1721732A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L.4221-3, L.4221-6, et R.4211-4 à R.4221-28 ;

Vu l'avis n° 58208 GEND/DPMGN/SDC/BRCE du 12 juillet 2017 relatif à l'évaluation psychologique des candidats à la réserve opérationnelle,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Jean, Clément, Luc Zuber est nommé au grade de lieutenant de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'occuper un emploi dans le domaine des explosifs au profit du Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN).

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 24 juillet 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*Le colonel, adjoint au commandant
des réserves de la gendarmerie,*

P-M. DEUDON